

CONSEIL GENERAL DE LA MARTINIQUE



DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
DEPARTEMENTAUX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
CHARGEE DE L'EQUIPEMENT ET
DE L'EAU

DIRECTION DES
INFRASTRUCTURES ET DE L'EAU

SERVICE INGENIERIE



Fort-de-France, le 18 mars 2013

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE



Ref : DGA2/DIE/GG/CM/N°
Affaire Suivie par : M Pascal CHUIT

Code : M/COMMUN/2.122-Affaires /RD1/PR15+800/07-Etude réglementaire/Demande étude au cas par cas

OBJET : Réouverture de la route RD1 au PR 15 + 800
Demande Etude au cas par cas

- PJ :
- Formulaire demande étude au cas par cas
 - Localisation de la parcelle sur carte IGN 1/12000
 - Localisation de la surface à défricher sur plan cadastral
 - Extrait de matrice cadastrale

CPDT	CS	URBA	PTN	PTS	PTC	EE	STATS	SIG	UNC	UNA	US
PROJET DE REPONSE											
ELEMENT DE REPONSE											
SUITE A DONNER						X					
POUR INFORMATION											
DATE 19/3 COURRIER N° : 04 JPD											

Madame,

En 2009 un éboulement en masse a emporté sur 80 ml la Route Départementale N° 1 au lieu dit « la carrière » sur la commune de Fonds Saint Denis.

Des travaux sont envisagés pour permettre la réouverture de cet axe de circulation. Ils visent :

- En talus aval, à reconstituer un remblai buté par un massif en enrochements bétonnés. Cet ouvrage sera implanté dans le cône de déjection de 2009
- En talus amont, à reprofiler les terrains (création d'une risberme) et à installer des ouvrages de Protection des Falaises (écran et grillage pendu sur poteaux)

Le démarrage de ces travaux est planifié pour mai 2013.

Une visite préliminaire ONF/DAF/CG972 s'est tenue sur le site le 21/11/2012

Le formulaire de demande d'examen au cas par cas est déposé à la Préfecture avec copie à la DEAL (Mr FIGUIERES).

MADAME MIEVILLY
PREFECTURE DE MARTINIQUE
97200 FORT DE FRANCE

Mes services (DIE/Ingénierie/bureau GOS – Pascal CHUIT 05 96 59 65 71) restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Chuit", with a long horizontal stroke extending to the right.

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

cerfa

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
MARTINIQUE

18 MARS 2013

ARRIVÉE

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

18/03/2013

Dossier complet le :

18/03/2013

N° d'enregistrement :

2013/011

1. Intitulé du projet

Réouverture de la Route Départementale N°1 au PRIS + 800
suite à éboulement en masse (2009)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONSEIL GENERAL DE LA MARTINIQUE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MANIN JOSETTE
Présidente du conseil général

RCS / SIRET

12129117121010116110100181

Forme juridique

Personne morale de droit public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières	- Modification non substantielle - Route inférieure à 3 km. - Reconstitution d'une voie routière suite à un éboulement - tracé inchangé - Assiette foncière conservée

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Suite à un éboulement en masse début 2009, la Route Départementale RD1 a été emportée par 80 ml. Le projet consiste :

- Reconstituer le talus aval glissé (emprise 3000 m²)
- Protéger le talus amont par reprofilage des pentes et équipement d'ouvrages de protection des falaises (quillage et écran dynamique)

Objectif = réouvrir la route et sécuriser la circulation -

4.2 Objectifs du projet

- Reconstituer le talus aval, effondré en 2009, par la mise en œuvre d'un remblai bâti sur un massif en enrochements bétonnés.
 - Reprofilier les talus amont et protéger les secteurs instables par des ouvrages de Protection des Falaises
- Ensuite la route sera réouverte à la circulation

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

En aval = Mise en œuvre d'enrochement et de remblais - Réutilisation des matériaux du site (déblais amont)

En amont = Terrassement des talus avec des pentes adoucies + redans intermédiaires

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

le site correspondra à une zone de circulation routière. Il n'est pas prévu de zone de stationnement.

les ouvrages de protection des talus amont seront régulièrement inspectés et entretenus

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
• En aval = reconstitution de la butte détruite en 2003 par l'éboulement	3000 m ²
• En amont = reprofilage et pte de quillage + évan	2850 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

RD1 PR 15+800
lieux dits la carrière
à Fonds St Denis
Parcelles L34 et L89

Coordonnées géographiques¹

Long. 61°53'89"2 Lat. 14°43'39"8

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 61°53'89"2 Lat. 14°43'39"8

Point d'arrivée :

Long. 61°52'25"0 Lat. 14°43'38"5

Communes traversées :

FONDS ST DENIS

X = 705 191,8

Y = 1629 100,4

Debut

X = 705 473,96

Y = 1629 063,0

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Forêt ~~communale~~ Départementale Domaniale
- En aval = forêt détruite lors de l'éboulement de 2009
 - En amont = forêt et talus de déblais (anciens) de la route

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- le secteur n'est pas intégré au POS et COS de Fonds St Denis
- Pas de PLU
- Parcelles non évaluées pour le zonage PPRN

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	inclu dans périmètre du PRNH de la Martinique
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Courrière Commune de Fonds St Denis du 30/01/2013 précisant non évalué par zonage PPRN
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Prévu la mise en place de 4 drains subhorizontaux pour renforcer la stabilité des sols. Il n'y aura pas de modification des masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Il manquera des matériaux du site pour constituer le remblai aval. Il est prévu l'apport de matériaux des carrières du Priecheur / St Pierre pour utilisation en remblais contrôlés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	A priori - les travaux sont réalisés dans la zone défruite par l'éboulement de 2003 -
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	• En talus aval = non car déjà détruit en 2009 • En talus amont = il y aura reprofilage mais sur face limitée et anciens talus de déblais de la route.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	le site correspond à un secteur soumis au risque de glissement de terrain. les travaux visent à sécuriser la route vis à vis de ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	vibration en phase travaux pour le compactage des remblais.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	pas d'avoisinant.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	Polluants usuels lors des circulations de véhicules (routes)
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Eaux seront drainées et évacuées en aval du projet, mais dans une ravine naturelle -
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- le projet devrait être dispensé d'une étude d'impact :
- concerne la reconstitution d'une voie routière existante détruite par un éboulement.
 - les emprises foncières sont conservées.
 - les travaux sont menés dans la zone détruite par la chute des matériaux en 2009 - la végétation ne s'est pas reconstituée.
 - En rames amont les reprofiliages concernent des zones instables et/ou correspondant aux anciens déblais de la route -

B. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Coursier Commune de Fonds St Denis du 30/01/13	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à

Fort de France

le,

10 mars 2013

Signature



La Présidente du Conseil Général

Josette Manin

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

PREFECTURE DE LA RÉGION
de la Martinique

18 MARS 2013

ARRIVÉE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

CONSEIL GENERAL DE LA MARTINIQUE

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

CHUIT

Prénom

Pascal

Qualité

Chef bureau Géologie Géotechnique - CG972

Tél

Fax

Courriel

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

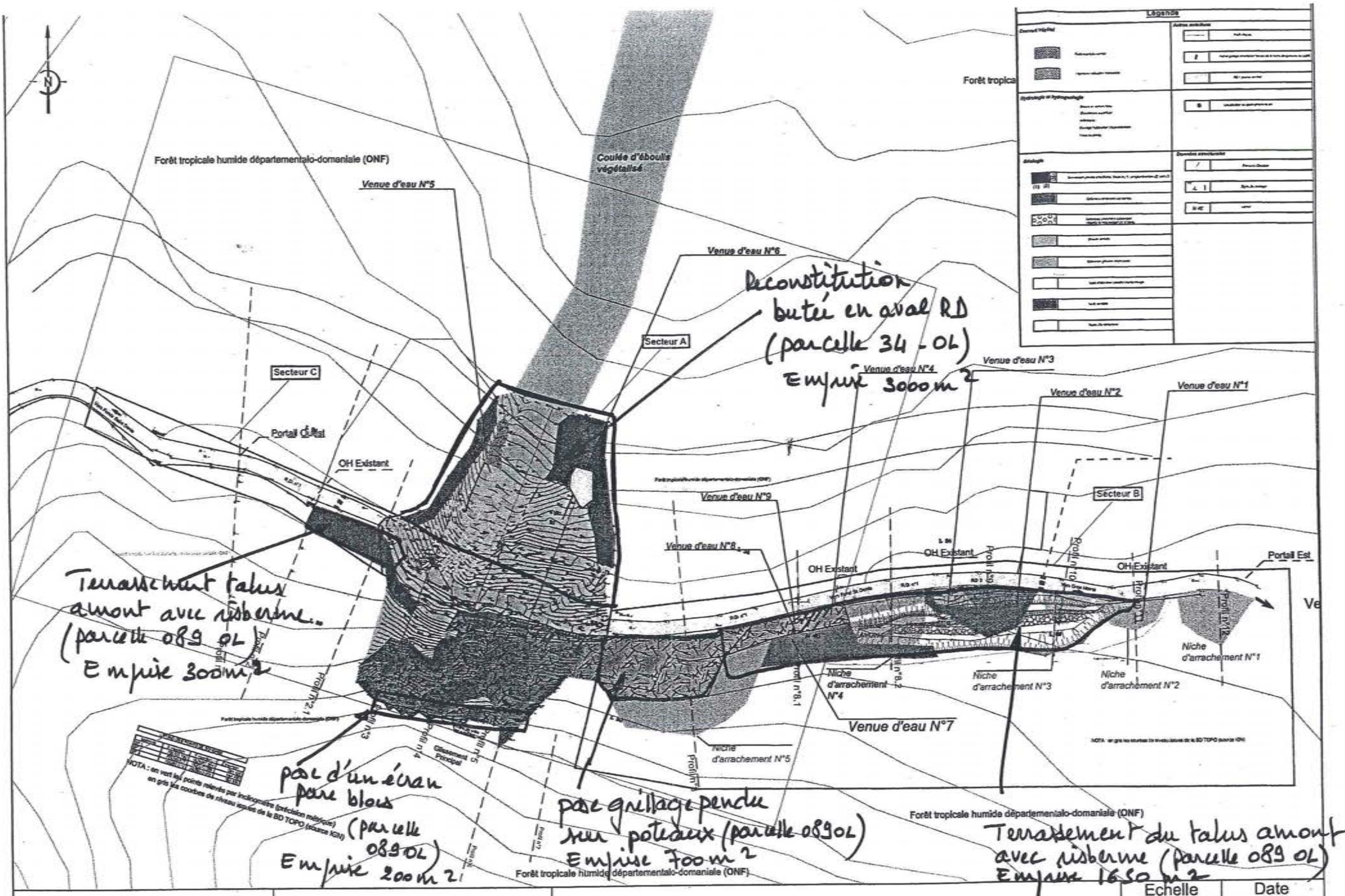
Co-maîtrise d'ouvrage

1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 26

(continued)







**Substratum rocheux
altéré conglomératique**

Eboulis hétérogènes

Colluvions hétérogènes anciennes

Substratum rocheux (andésite fracturée)

**emprise voirie
neuve 8ml**

Mèche drainante

matériaux drainants 20/80 mm enveloppés dans un géotextile drainant
+ drain Ø 110 mm

Géogrille pour protection et végétalisation du talus

Remblais

matériaux D2 si issus du site
matériaux 0/150 mm (D, C2A, C2B, C1A ou C1B) sinon
(compactés à 98% de l'OPN)

Nappe de renforcement tout les 50cm
résistance en traction : 150 kN

Exutoire des mèches drainantes

profil AA'

Enrochements bétonnés
Ø 200 - 1000 mm

572.8 NGM

Barbacane métal Ø 300 mm
(espacement horizontal de 2 m)

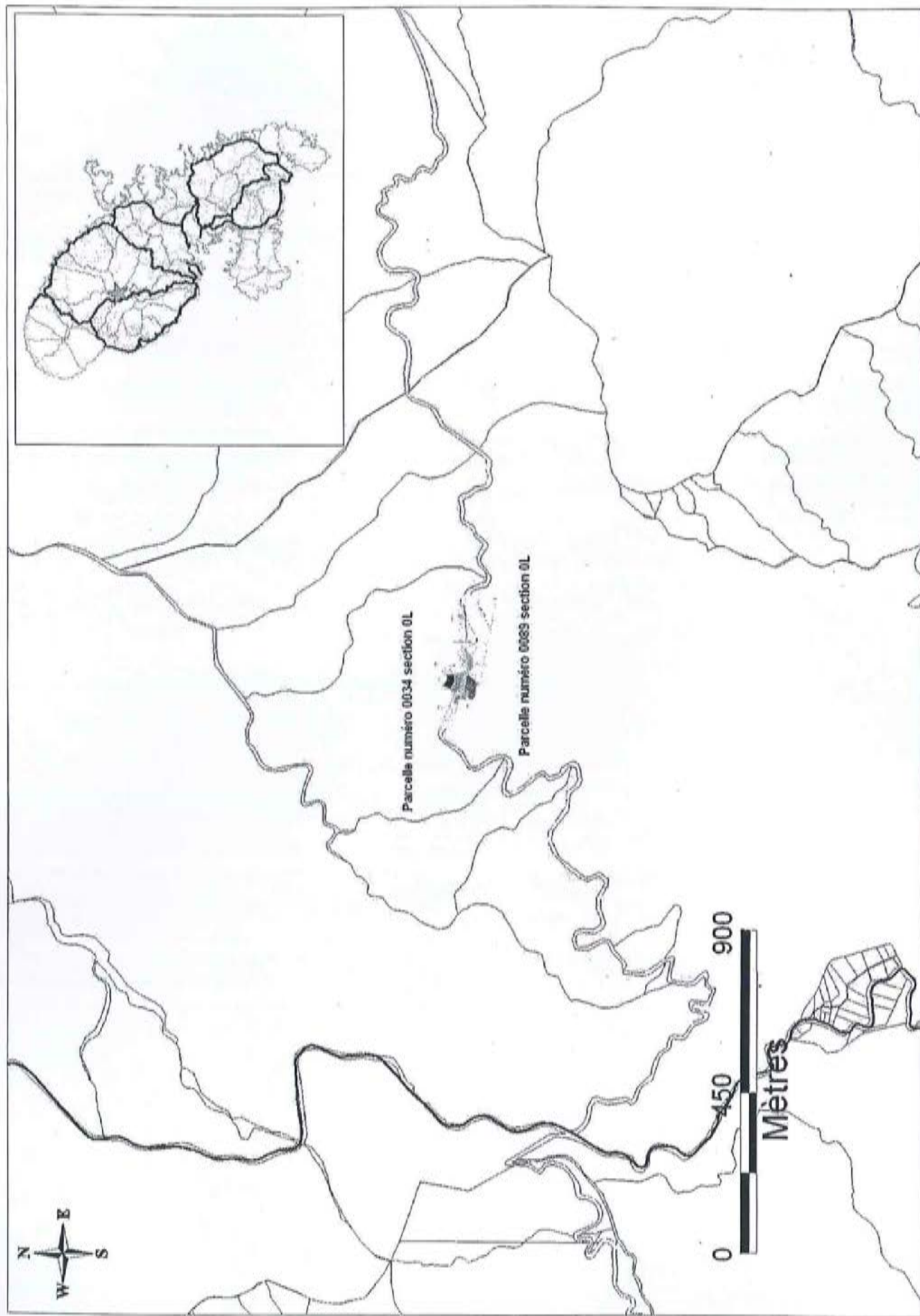
567.4 NGM

Caniveau bétonné

**Drain relié à un exutoire (la
descente d'eau)**

profil BB'

595.23 NGM





Parcelle numéro 0034 section 0L

Section A

Section C

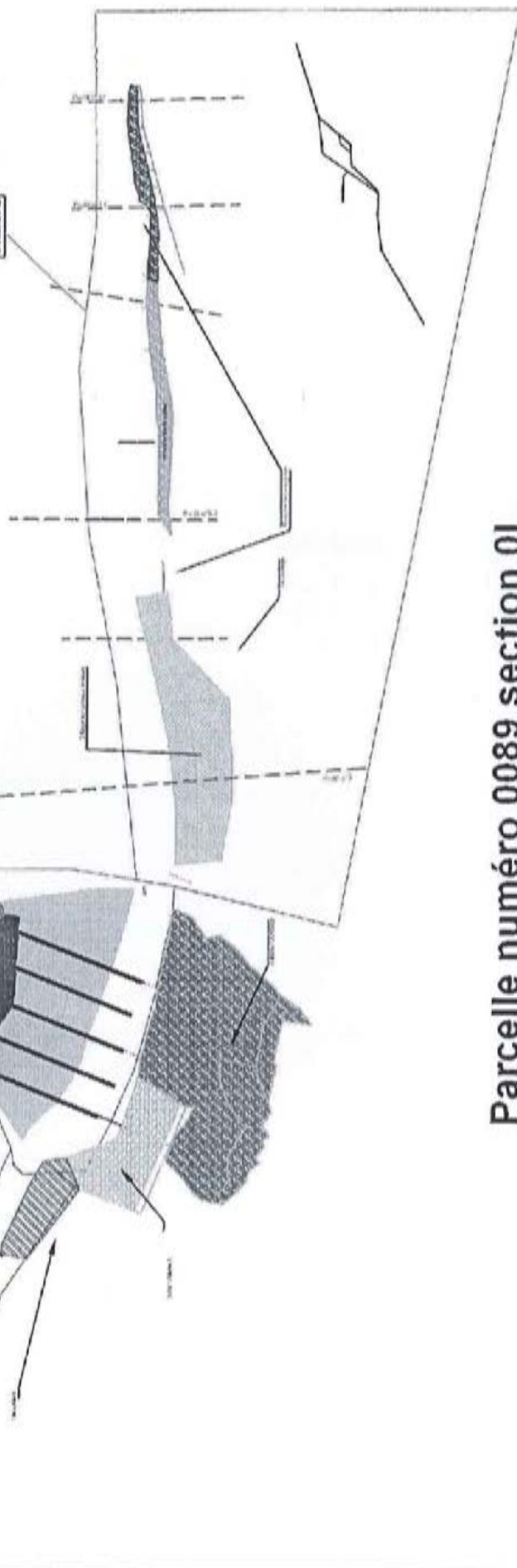
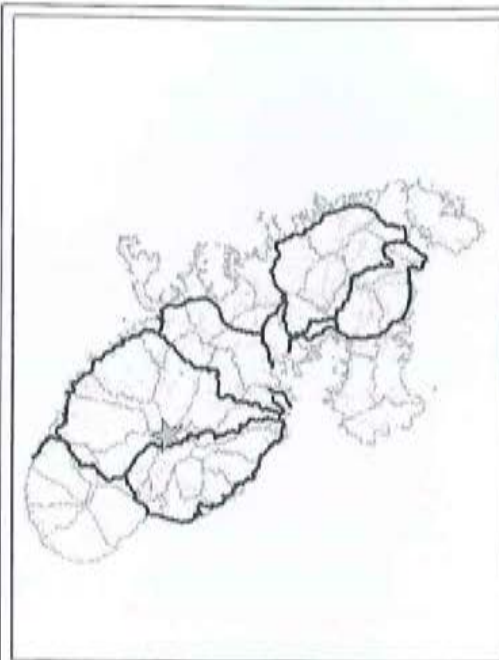
Section B

Section B

Parcelle numéro 0089 section 0L

0 45 90

Mètres



COMMUNE DE FONDS SAINT DENIS

Le Maire de la commune de Fonds Saint-Denis soussigné, certifie qu'à Fonds-Saint-Denis, il n'y a ni P.O.S. ni C.O.S.

Les parcelles L 34 et L 89 situées au lieu dit Vermeille appartenant à l'Office National des Forêts ne sont pas évaluées pour le zonage par le Plan de Prévention des Risques Naturels

Le règlement national d'urbanisme y est appliqué.

En foi de quoi est délivrée la présente attestation pour servir et valoir ce que droit

Fonds-Saint-Denis, le 30 janvier 2013



Le Maire,

Max NELZY